



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**AVIS D'ADJUDICATION PARTICULIERE
POUR LA VENTE DE BEURRE DE STOCK PUBLIC
SANS DESTINATION OBLIGATOIRE
REGLEMENTS (UE) N° 1272/2009 ET (UE) 446/2010**

**ADJUDICATION N° 3
DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES : 6 juillet 2010 (11 Heures)**

Le règlement (UE) n° 446/2010 du 21 mai 2010, précise que le beurre d'intervention peut être vendu par adjudication sans destination obligatoire, selon les modalités prévues - sauf dérogation - par le titre III du règlement (CE) n° 1272/2009, s'il est entré en stock avant le 1^{er} octobre 2009. La quantité disponible en France pour l'adjudication n°3 du 6 juillet 2010 est de 0,950 tonne.

Cette quantité se répartit de la manière suivante (quantité exprimée en tonne):

ENTREPÔTS	N° entrepôt	Adresse	Avril 2009	Beurre crème douce	Beurre crème acide
STEF NORD	6207	62203 BOULOGNE SUR MER	0,950	0	0,950
TOTAL:			0,950	0	0,950

Frais à payer lors de la sortie (en €/T hors TVA)

Les frais de dépalettisation et d'arrimage, pour autant que ces opérations soient demandées par l'attributaire du beurre, sont facturés par l'entrepôt.

ENTREPÔTS	N° entrepôt	Frais de chargement	Frais de dépalettisation	Frais d'arrimage
STEF NORD	6207	0	8,00	4,00

Pour toute information complémentaire, il convient de s'adresser à l'unité « Intervention et Stockage Privé » :
Fax : 01.73.30.30.49 - ou à défaut 01.73.30.30.48 courriel : offres.intervention@franceagrimer.fr

Les opérateurs intéressés peuvent demander à examiner, à leurs frais, avant le dépôt d'une offre, des échantillons de la marchandise mise en vente.

Toute demande doit être adressée à FranceAgriMer, unité « Intervention et Stockage Privé » - Fax :
01.73.30.30.49 - ou à défaut 01.73.30.30.48 courriel : offres.intervention@franceagrimer.fr.